

Documents sauvegardés

Mercredi 12 janvier 2022 à 9 h 08

1 document

Par Université de Rennes 1



Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

11 janvier 2022

Le Monde (site web)

Education aux médias et « assèchement » des sites de désinformation : les propositions du rapport Bronner

... Le sociologue, chargé par Emmanuel Macron de piloter la commission « Les Lumières sur le numérique », a remis un document qui se garde de toute « solution miracle », mais tente d'ébaucher quelques pistes ...

3

Le Monde

Nom de la source

Le Monde (site web)

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Mardi 11 janvier 2022 • 21:52 UTC +0100

Le Monde (site web) • 865 mots

Education aux médias et « assèchement » des sites de désinformation : les propositions du rapport Bronner

Damien Leloup et Samuel Laurent

Le sociologue, chargé par Emmanuel Macron de piloter la commission « Les Lumières sur le numérique », a remis un document qui se garde de toute « solution miracle », mais tente d'ébaucher quelques pistes de réflexion.

e sociologue Gérald Bronner s'est voulu modeste dans les conclusions du rapport de la commission « Les Lumières sur le numérique », qu'il a remis mardi 11 janvier à Emmanuel Macron, assurant que ce travail n'avait « pas vocation à se poser en juge de vérité ou à éradiquer la désinformation ou la mésinformation en ligne, mais à réfléchir aux moyens » d'en « limiter les conséquences ».

Une prudence martelée tout au long des 120 pages du document, qui rappelle que la liberté d'expression garantit le droit d'exprimer des opinions, même lorsque les faits les contredisent. Il ne s'agit pas, pour les 14 personnalités qui ont dirigé ces travaux, de chercher à « éradiquer » les mauvaises informations, mais bien de « limiter la propagation des contenus qui nuisent à la vie démocratique, dissuader les comportements malveillants, sanctionner les pratiques illicites, améliorer la prévention des risques et renforcer la vigilance des utilisateurs ». De même, le rapport se garde de toute « solution miracle », mais tente d'ébaucher quelques pistes de réflexion.

Réalisé en une centaine de jours, et après plusieurs controverses sur la composition de la commission, le rapport est avant tout un constat : celui du bouleversement provoqué par la révolution numérique au cours du dernier quart de siècle, qui touche presque tous les domaines de la société, des modes de vie aux pratiques sociales, démocratiques et informationnelles.

Le rapport se veut un « état de la science » sur les questions de désinformation et de mésinformation — la première étant délibérée, la seconde de l'ordre de la négligence —, et sur les conséquences des nouvelles logiques amenées par les algorithmes ou les réseaux sociaux sur la diffusion de l'information. Le constat est nuancé : « Les fausses informations sont minoritaires parmi les contenus informationnels en circulation sur Internet et les réseaux sociaux », rappelle la commission.

Pas de bouleversements majeurs

Pour autant, la « configuration des réseaux sociaux », qui a abouti à une « dérégulation massive » du marché de l'information, et l'abondance des con-

© 2022 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



news·20220111·LMF·6109064_4408996





tenus qu'on y consomme peuvent faire baisser notre « vigilance cognitive » face aux fausses informations, note le texte, qui reste prudent sur les conséquences de ce phénomène – « L'impact de la désinformation sur les résultats électoraux mériterait d'être scientifiquement mieux établi », notent par exemple les auteurs.

Les 30 recommandations émises ne contiennent pas de bouleversements majeurs. Le rapport ne propose qu'une modification à la marge de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, qui encadre la liberté d'expression en France, pour permettre à des associations de saisir les pouvoirs publics lorsque de fausses informations créent des troubles à l'ordre public. Ces dernières devraient aussi être plus strictement encadrées dans le futur règlement européen Digital Services Act (DSA), estime la commission Bronner.

Certaines des propositions d'évolutions législatives prennent cependant en partie le contre-pied d'un discours politique faisant de la « régulation » des GAFAM la solution à tous les maux en matière de désinformation. Sans nier, ni exagérer, le rôle des réseaux sociaux dans la diffusion de fausses informations, le rapport préconise ainsi d'engager « la responsabilité civile du diffuseur de mauvaise foi d'une fausse nouvelle préjudiciable », en créant un délit sanctionné plus ou moins strictement, en fonction de l'ampleur du préjudice mais aussi de « l'audience et de la popularité numérique de son auteur ».

Travail salué par Macron

Les autres propositions formulées par la commission reprennent des conclusions qui font l'objet d'un consensus large

chez les chercheurs et spécialistes de la désinformation: renforcement de l'éducation aux médias et à l'information. non seulement auprès des adolescents, mais aussi auprès des adultes, développement de la recherche sur le sujet, plus grande transparence des grandes plates-formes...

Le rapport émet aussi une série de recommandations, peu contraignantes, concernant le financement des sites de désinformation – il encourage notamment une plus grande vigilance des entreprises dans l'utilisation des platesformes de publicité programmatiques, qui affichent les publicités en fonction des centres d'intérêt des internautes, et qui sont très utilisées par les sites de désinformation.

L'objectif – ambitieux – « d'assécher l'économie des infox » passerait aussi, estiment les auteurs, par une remise à plat du modèle de l'agrément IPG, qui permet à un média de demander des subventions et d'accéder à une TVA réduite. Un point qui vise, sans le nommer, France Soir, important diffuseur d'infox depuis son rachat en 2019, mais qui dispose toujours de cet agrément et des avantages qui y sont liés.

Saluant, mardi, en marge de ses vœux à la presse ce « travail remarquable » – sans reprendre de proposition précise –, le chef de l'Etat a appelé à un « débat approfondi » sur ces questions. Pour Emmanuel Macron, les « bulles de désinformation et les phénomènes complotistes » peuvent être déconstruites par « un travail d'éducation » et « l'animation d'une presse libre ».

Cet article est paru dans Le Monde (site web)

https://www.lemonde.fr/pixels/article/20 22/01/11/education-aux-medias-et-ass echement-des-sites-de-desinformatio n-les-propositions-du-rapport-bronne r 6109064 4408996.html

Note(s):

Mis à jour : 2022-01-12 07:18 UTC +0100

